

## ***AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE***

Le public est informé qu'une enquête publique unique est organisée sur le territoire de la commune de VIVIEZ pour une durée de 34 jours consécutifs du **11 avril 2019 à 9h00 au 14 mai 2019 à 17h00** sur :

- la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SECHE ECO SERVICES en vue de poursuivre l'exploitation du stockage de déchets dangereux au lieu-dit Montplaisir sur la commune de Viviez ;

- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Viviez portée par la communauté de communes «Decazeville Communauté »;

l'établissement projeté est soumis à la procédure d'autorisation environnementale par référence aux rubriques n° 2760-1 et n° 3540 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La mise en compatibilité du PLU de Viviez concerne le classement du site en zone NX.

Aucune concertation préalable n'a été organisée sur l'autorisation environnementale et la déclaration de projet objet de cette enquête publique.

La commune de VIVIEZ est siège de l'enquête.

La communauté de communes Decazeville Communauté est désignée comme lieu d'enquête.

Le tribunal administratif de Toulouse a nommé Monsieur Didier CANCE en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces des dossiers soumis à enquête comprenant pour

- l'autorisation environnementale, outre la demande, le dossier technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, la présentation et les résumés non technique sur le projet, les impacts et les dangers, les plans, les annexes utiles au dossier, l'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis pendant l'instruction,

- la déclaration de projet : la partie administrative, les notes de présentation, le rapport de présentation, le règlement écrit, la délibération engageant la procédure de déclaration de projet et celle confiant l'enquête à la préfecture ainsi que la décision de l'autorité environnementale portant dispense d'évaluation environnementale,

sont mises en ligne et accessibles :

- à l'adresse internet « <https://www.registre-numerique.fr/isdd-montplaisir> »

- via un lien vers cette adresse internet depuis le site « [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) » aux rubriques publications-consultations du public-enquêtes publiques en cours.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers soumis à enquête publique unique auprès de la préfecture de l'Aveyron.

Toute information sur les dossiers peut être obtenue auprès des responsables respectifs soit :

- la société SECHE ECO SERVICES pour la demande d'autorisation environnementale (Séché Eco Services – tel : 05 65 80 49 40) ;

- le responsable du service urbanisme de la communauté de communes "Decazeville Communauté" pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme (tel 05 65 43 95 00 – adresse mail : [urbanisme@decazeville-communaute.fr](mailto:urbanisme@decazeville-communaute.fr))

Ce dossier, dans sa version numérique, est également consultable via un accès informatique libre et gratuit à l'adresse suivante :

Médiathèque du bassin de Decazeville

200, Place Wilson

12300 DECAZEVILLE

L'accès au poste numérique est ouvert (hors jours fériés) les :

- mardis de 14h00 à 18h00
- mercredis de 10h00 à 18h00
- vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- samedis de 10h00 à 16h00

Parallèlement, les dossiers soumis à enquête publique unique accompagnés des avis émis et d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de VIVIEZ- avenue Paul Ramadier – 12110 VIVIEZ et à la communauté de communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE -Maison de l'industrie – BP 68 – 12300 DECAZEVILLE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public (hors jours fériés) soit :

- à la mairie de Viviez les lundis et mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et les mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- à la communauté de communes du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

▶ de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie de VIVIEZ et à la communauté de communes « DECAZEVILLE COMMUNAUTE » .

▶ par voie dématérialisée via le registre dématérialisé à l'adresse [isdd-montplaisir@mail.registre-numerique.fr](mailto:isdd-montplaisir@mail.registre-numerique.fr) ou sur l'adresse mail dédiée [pref-enquete-isddmontplaisir@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-isddmontplaisir@aveyron.gouv.fr)

▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de VIVIEZ, siège de l'enquête : Monsieur Didier CANCE, commissaire enquêteur - avenue Paul Ramadier - 12110 Viviez.

**Ne pourront être prises en compte que les observations numériques laissées sur les adresses numériques à disposition et les courriers parvenus au siège de l'enquête entre le 11 avril 2019 - 9h et le 14 mai 2019 - 17h.**

Ces observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête

- ▶ à la mairie de VIVIEZ pour les observations écrites ;
- ▶ depuis le registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/isdd-montplaisir> »

Il est rappelé ici que les personnes peuvent se rendre dans le point numérique précité pour consulter les dossiers et déposer et/ou consulter les observations.

Ces observations sont également communicables pendant toute la durée de l'enquête à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Monsieur Didier CANCE, commissaire enquêteur effectuera des permanences à la mairie de VIVIEZ et à la communauté de communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE les:

|                        |          |               |           |
|------------------------|----------|---------------|-----------|
| Communauté de communes | Jeudi    | 11 avril 2019 | 9h à 12h  |
| Mairie de Viviez       | Jeudi    | 18 avril 2019 | 14h à 17h |
| Mairie de Viviez       | vendredi | 26 avril 2019 | 9h à 12h  |
| Mairie de Viviez       | Samedi   | 11 mai 2019   | 9h à 12h  |
| Communauté de communes | Mardi    | 14 mai 2019   | 14h à 17h |

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Decazeville Communauté, à la mairie de Viviez et à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-BEDD- CS 73 114 - 12031 RODEZ Cedex 9.) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la préfète statuera sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté préfectoral au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

La déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de VIVIEZ, ou son refus, sera prononcée par délibération du conseil communautaire de Decazeville Communauté.

Pour la préfète et par délégation  
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND